



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 211-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.280

Déposée le : 13.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Soder (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, ES)
von Bergen (Uetendorf, PEV)
Schild (Bern, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Recyclage des couches jetables et promotion des couches lavables

Les couches jetables pèsent lourd sur l'environnement et dans le porte-monnaie des jeunes parents. Selon l'Office fédéral de l'environnement, les couches usagées représentent 10 % des ordures ménagères, et on estime à une tonne la quantité de couches dont un enfant a besoin jusqu'à ce qu'il soit propre. Il serait d'ailleurs préférable pour l'environnement de les recycler plutôt que de les brûler. La valorisation thermique des ordures ménagères permet certes de produire de l'énergie, mais une très grande partie part aussi en fumée. La société Remondis teste des installations pilotes aux Pays-Bas pour le recyclage des couches jetables, qui contiennent entre autres des matières synthétiques. Grâce à l'hydrolyse thermique sous pression, il est possible d'extraire du granulé plastique, du papier et du biogaz de ces couches, mais en Suisse, il n'existe à l'heure actuelle aucune possibilité de les recycler. Outre la facture environnementale, c'est aussi le budget des familles qui pourrait être allégé grâce à des sacs à ordures spéciaux pour les couches jetables, puisque leur évacuation coûte en moyenne quelque 3 500 francs par enfant.

En Allemagne, les foyers avec enfants reçoivent un sac à ordures gratuit chaque mois jusqu'au deuxième anniversaire des enfants en âge de porter des couches. Les foyers où vivent des personnes incontinentes reçoivent également un sac gratuit tous les mois. En Allemagne toujours, les personnes concernées, qui souhaitent recevoir des sacs à ordures gratuits pour les couches ou bénéficier de l'aide unique pour l'achat de couches lavables, peuvent remplir un formulaire de demande et l'envoyer à l'administration de leur ville ou de leur commune, assorti des justificatifs nécessaires, c'est-à-dire une copie de l'acte de naissance des enfants en âge de porter des couches, les copies des factures d'achat des couches lavables (pour les demandes d'aide unique) et une attestation médicale récente pour les personnes nécessitant des soins et pour les personnes incontinentes. Les sacs à ordures spéciaux pour les couches sont distribués par

l'administration après vérification de ces documents. Les couches et les protections contre l'incontinence peuvent être jetées dans ces sacs. Ceux-ci sont ensuite collectés dans la rue, selon un calendrier de ramassage des ordures.

Ce ramassage pourrait être remplacé par des points de collecte dans les déchetteries et les couches jetables pourraient laisser place à une alternative écologique, à savoir des couches lavables en tissu. Mais si le bilan écologique des couches lavables est généralement bien meilleur que celui des couches jetables, l'investissement de départ, relativement élevé, constitue un frein pour les ménages qui doivent déboursier entre 500 et 700 francs. Dans certaines régions d'Allemagne, les familles qui optent pour des couches lavables peuvent compter sur une aide d'environ 100 euros par enfant. En Suisse, aucune commune ne dispose pour l'instant d'un instrument pour encourager l'achat de couches lavables en tissu.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment les couches et les protections contre l'incontinence pourraient-elles être collectées séparément et recyclées ?
2. Comment les communes pourraient-elles être soutenues dans la mise en place d'un système de recyclage des couches ?
3. Dans quelle mesure les coûts de sacs à ordures spéciaux pour les couches pourraient-ils être pris en charge, à l'instar des modèles allemand et hollandais ?
4. Quelles incitations et actions de sensibilisation, telles que des aides financières ou des conseils fournis par les centres de puériculture, pourraient-elles voir le jour afin de promouvoir l'utilisation de couches lavables ?

Destinataire
– Grand Conseil